

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESSEMÉ
Séance du 15 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 15 février, à 09 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MESSEMÉ, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame FRANÇOIS Isabelle, le Maire.

Présents : Isabelle FRANÇOIS, Maryvonne MAILLARD, Georges MARTIN, Marc Du REAU de la GAIGNONNIÈRE, Paul MAINAGE, Jérémy GELLY.

Absents excusés : Mathieu DEVOLDER (pouvoir à Georges MARTIN), Olivier LECOQ (pouvoir à Isabelle FRANÇOIS), Jérôme THÉBAULT (pouvoir à Maryvonne MAILLARD), Antoine CORDAZ (pouvoir à Paul MAINAGE), Francis TURMEAU.

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procuration	Votants
	11	6	5	4	10

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Jérémy GELLY

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la précédente réunion
- Suppression d'un poste d'enseignant sur le R.P.I. Beuxes-Messemé-Sammarçolles
- Questions diverses

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Suppression d'un poste d'enseignant sur le R.P.I. Beuxes-Messemé-Sammarçolles

Le R.P.I Beuxes-Messemé-Sammarçolles est actuellement organisé autour des écoles de Crué à Sammarçolles et de Beuxes. Ces deux établissements comprennent 2 classes à 2 niveaux à Crué et 2 classes à 2 niveaux à Beuxes.

L'effectif actuel scolarisé est de 80 élèves.

Les prévisions pour la rentrée 2023-2024 sont de 74 élèves.

Le 28 novembre 2022, à l'initiative de l'Inspection Académique, s'est tenue à Lençloître une réunion rassemblant entre autres les maires de la circonscription Lençloître-Nord Vienne.

A cette occasion, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ne manquait pas de souligner la baisse de natalité sur le Département de la Vienne, la diminution des élèves dans certaines classes et la nécessité pour lui d'un redéploiement de ses personnels enseignants.

Dans cette continuité, les Municipalités de Messemé, Sammarçolles et Beuxes formant constitutives d'un R.P.I étaient conviées à rencontrer Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale à Sammarçolles le 20 janvier 2023.

Les échanges courtois ne laissaient cependant, à l'issue de cette réunion, aucun doute quant à une décision probable de suppression d'un poste d'enseignant sur le R.P.I. au motif d'une baisse des effectifs scolarisés à venir, nonobstant la mise en place récente par la Communauté de Commune du Pays Loudunais d'un accueil périscolaire sur le R.P.I., accueil dont l'impact sur l'attrait des familles pour notre R.P.I. n'a pu être encore objectivement mesuré mais cependant très positif.

Une telle mesure ne tenant compte exclusivement que d'une variable numérique, 4 ou 5 enfants en moins, ne peut que nuire à la qualité de l'enseignement prodigué dans les deux écoles de notre R.P.I.

Neuf enfants en situation de handicap sont accueillis sur notre R.P.I. et demandent une attention particulière, c'est-à-dire du temps en plus et de l'encadrement de la part de l'équipe éducative.

La fermeture d'une classe dans le R.P.I. entrainerait un isolement pour les enfants et leur enseignant et mettrait en jeu leur sécurité.

La fermeture conduirait également à une plus grande multiplicité de niveaux dans les classes restantes, qui de facto entrainerait inéluctablement la fuite des enfants vers d'autres établissements scolaires plus éloignés.

Malgré tout, le Conseil Municipal émet un doute sur la pérennité et le fonctionnement du R.P.I., dû à la répétition de la baisse des effectifs, entrainant très régulièrement une décision de suppression de poste par l'Education Nationale.

La baisse de natalité et les contraintes de l'aménagement du territoire à venir ne nous laissent pas espérer plus de population dans nos communes rurales.

Peut-être est-il temps de repenser le devenir du R.P.I.

Après délibération le conseil Municipal s'oppose à la suppression d'un poste d'enseignant sur le R.P.I. Beuxes-Messemé-Sammarcolles avec 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h50.

Le Secrétaire de séance
Jérémy GELLY



Le Maire
Isabelle FRANÇOIS

